

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2018

Etaient Présents : M. LAMORLETTE- Mmes AFIRI - ALIVENTI - COVRE- DONNEZ – TISSOT – SILVESTRI - MM. LAGARDE – PETITJEAN – TORNIOUR – GRIMALDI

Absents représentés : M. LOMBARD pouvoir à M. TORNIOUR
M. MASCIONI pouvoir à Mme TISSOT
M. SMENDA pouvoir à Mme ALIVENTI

Absents Excusés : Mme JOFFRIN – Mme ROWDO - Mme CHEILLETZ – Mme WITNAUER - M. KRENC

Mme COVRE est élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé

1) Comptes de gestion 2017 (Lotissements – Commune)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 qui a été réalisée par Madame la Comptable de la Trésorerie de Briey Joeuf. Il poursuit et précise que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs des budgets « lotissement du Stade », « lotissement Muzillon » et Commune de VALLEROY.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte les comptes de gestion 2017

2) Comptes Administratifs 2017 (Lotissements – Commune)

Monsieur LAGARDE Quentin, Adjoint finances, expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2017 concernant le « lotissement du Stade », lotissement Muzillon » et la commune de VALLEROY. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de M. LAGARDE, valide à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2017 à savoir :

- « Lotissement du Stade » pour un résultat d'exercice de fonctionnement positif de 60 833.02 €, un résultat d'investissement négatif de 228.50 €,
- « Lotissement Muzillon » pour un résultat d'exercice de fonctionnement négatif de 13 879.58 € et un résultat d'exercice en investissement négatif de 3 681.96 €
- Commune de VALLEROY pour une résultat d'exercice de fonctionnement positif de 262 899.52 € et un résultat d'exercice en investissement négatif de 419 777.65 €

3) Affectation du résultat 2017 (lotissement – Commune)

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2017, le conseil municipal valide à l'unanimité les affectations du résultat 2017 pour le « lotissement Muzillon » et la Commune de VALLEROY.

4) Vote des trois taxes – Année 2018

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide de ne pas changer les taux d'imposition pour l'année 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 12.55 %

Taxe foncière propriétés bâties : 18.88 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 29.69 %

Monsieur LAGARDE Quentin, adjoint finances, précise que ces taux sont inchangés depuis 2003.

5) Budgets Primitifs 2018

Monsieur le Maire expose à l'assemblée des conditions de préparations des budgets primitifs du « lotissement Muzillon » et de la Commune de VALLEROY. Après lecture des chapitres budgétaires, Monsieur LAGARDE Quentin, adjoint finances, propose le vote des budgets à savoir :

- « Lotissement Muzillon » :

- Investissement dépenses et recettes : 1 830 410.99 €
- Fonctionnement dépenses et recettes : 1 355 000.00 €

- Commune de VALLEROY :

- Investissement dépenses et recettes : 1 012 271.29 €
- Fonctionnement dépenses et recettes : 1 560 900.00 €

6) Convention pour le contrôle des points d'eau incendie

Monsieur le Maire explique aux élus que le SDIS 54 a décidé de ne plus réaliser les essais sur les points d'eau incendie (PEI). De ce fait, Orne Aval propose aux délégués AEP de réaliser lesdits contrôles. Le montant du contrôle triennal est de 45 € HT/PEI en cas de demande supplémentaire hors contrôle triennal, le tarif est de 60 € HT/PEI. Pour se faire, il convient de conventionner le contrôle des PEI entre Orne Aval et la commune de VALLEROY

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer la convention à intervenir.

7) Terrains section AE n° 140

Le découpage parcellaire de la parcelle AE n° 140 concernant la zac des Deux Vallées est présenté aux élus. Le conseil municipal à l'unanimité valide ce découpage. Il est précisé que le prix avait été fixé par délibération en date du 7 octobre 2015 à 10 € le m². Seule la parcelle AE n° 164 d'une superficie de 98ca issue de la parcelle AE n° 140 sera vendue à l'euro symbolique. Le conseil municipal valide à l'unanimité ce point.

8) Divers

CCAS

Lors de la réunion du CCAS en date du 6 mars 2018, les membres avaient souhaité faire part d'une proposition concernant le repas des anciens organisé chaque année par le Comité des Fêtes. Il propose de repousser à 70 ans au lieu de 65 ans l'âge de participation au repas et délivrerait ainsi un petit cadeau aux personnes qui ne participent pas à ce repas. La proposition n'est pas retenue par les membres du conseil municipal, le CCAS doit donc revoir prochainement les conditions d'attributions pour ces colis de fin d'année.

Le Maire
Christian LAMORLETTE

